

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DELIBERATION DU BUREAU**  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Haute Vallée d'AureDÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES

SÉANCE DU 15 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au bureau	: 8
En exercice	: 8
Présents	: 6
Absents	: 2
Procuration	: 0
Qui ont pris part à la délibération	: 6

L'an 2024, le 15 octobre, à 14 H 30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

**Présents :** Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, Jean PAUCIS, Louis RICARD, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés :

**Absents :** Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

**A été désigné secrétaire de séance :** Mr Jean PAUCIS

Date de la convocation

26/09/2024

Date d'affichage :

26/09/2024

Objet de la délibération :

Le Président rappelle aux membres du bureau la crue torrentielle survenue le 7 septembre 2024 qui a provoqué d'importants dégâts sur la commune d'Aragnouet.

Demande de subvention pour la réalisation des travaux de remise en état suite à la crue torrentielle du 7 septembre 2024 titre de la Dotation Solidarité Intempéries

✓ Secteur de « Piau-Engaly » : casse de la canalisation de refoulement des eaux usées et un regard est endommagé :  
1067.00 € HT

✓ Secteur du « Pont du Moudang » : un regard en béton a été emporté et la canalisation en fonte (25 ml) a été endommagée :  
12 855.00 € HT

✓ Secteur de « Mey-Abat » : la canalisation qui traverse la Neste d'aure (51 ml) a cédé en rive droite et s'est pliée en angle droit créant une entrée d'eau de la rivière dans le réseau d'assainissement collectif :  
96 115.30 € HT

Ces dégâts ont nécessité le curage par une entreprise agréée du tronçon situé depuis l'aval de la casse jusqu'à la station d'épuration ainsi que le curage des réseaux impactés sur Eget. Une benne a dû être louée pour entreposer les matériaux extraits :  
6 620.00 € HT

A présent, une inspection télévisée doit être effectuée afin de contrôler l'état des canalisations (1250 ml) et des 25 branchements sur ce tronçon :  
2 800.00 € HT

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

✓ Quartier « Fond du Saligat », « Quartier Loulit » et « secteur Avalanche Cachou » : l'érosion des berges a causé d'importants affouillements et il est nécessaire de réaliser le confortement des réseaux :

191 000.00 € HT

Le montant estimatif des travaux s'élève à 191 000.00 € HT.

Délibération N°09-10-2024

Accusé de réception en préfecture  
065-256501057-20241015-Del-2024-B009-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Le Président propose donc, aux membres du bureau de solliciter de l'Etat, une aide financière au titre de la Dotation Solidarité Intempéries et de déposer une autorisation préfectorale d'engager les démarches de consultation des entreprises, de choix de l'entreprise voire de réalisation de travaux avant le dépôt de cette aide financière.

Le Président entendu, les membres du bureau, à l'unanimité :

- Sollicitent de l'état une aide financière au titre de la Dotation Solidarité Intempéries et l'autorisation d'engager les démarches de consultation des entreprises, de choix de l'entreprise et de réalisation des travaux avant le dépôt de cette demande d'aide financière.
- Autorisent le Président à engager toutes les démarches utiles à l'application de cette délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Le Président  
Jean MOUÏQ



Le Secrétaire  
Jean PAUCIS



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**  
Promenade du Bernet  
65170 VIELLE-AURE